

Bourges, le 27 avril 2020

Coronavirus COVID-19 : Plan de soutien aux entreprises

Participer à la sauvegarde des entreprises : les communes le peuvent aussi !

Méry-les-Bois (579 habitants) est la première commune du Cher à avoir signé une convention avec les services de l'État pour participer au fonds de solidarité national.

Le fonds de solidarité national est un dispositif mis en place conjointement par l'État et les régions pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. Il comprend deux volets : un premier volet national auquel les communes, les intercommunalités et départements peuvent contribuer, tout comme les compagnies d'assurance, qui ont déjà annoncé leur contribution au financement du fonds national ; un second régional auquel les intercommunalités peuvent également contribuer.

L'aide est destinée aux très petites entreprises, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales qui ont 10 salariés au plus, dont le chiffre d'affaire est inférieur à 1 million d'euros et le bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €, ou qui connaissent une perte importante de leur chiffre d'affaire en mars 2020 (voir détails dans les documents joints).

Le plan de soutien aux entreprises du Cher

Situation au 26 avril 2020 concernant les mises en paiement effectuées par la DDFIP du Cher pour le 1er volet du fonds de solidarité : 3113 entreprises du Cher ont bénéficié d'un versement moyen de 1308€ pour un total de près de 4 072 690 €.

<http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/artisanat-industries-et-services/covid-19-fonds-de-solidarite.html>

Les Demandes d'Activités à temps Partiel

Pour toute question sur l'activité partielle : centre-ut18.activite-partielle@direccte.gouv.fr

ou par téléphone au 02 48 27 10 10

Situation au 24 avril 2020 dans le département :

	DAP	Effectifs de- mandés	Heures de- mandées
CHER	4 137	36 938	16 244 963

Contacts presse :

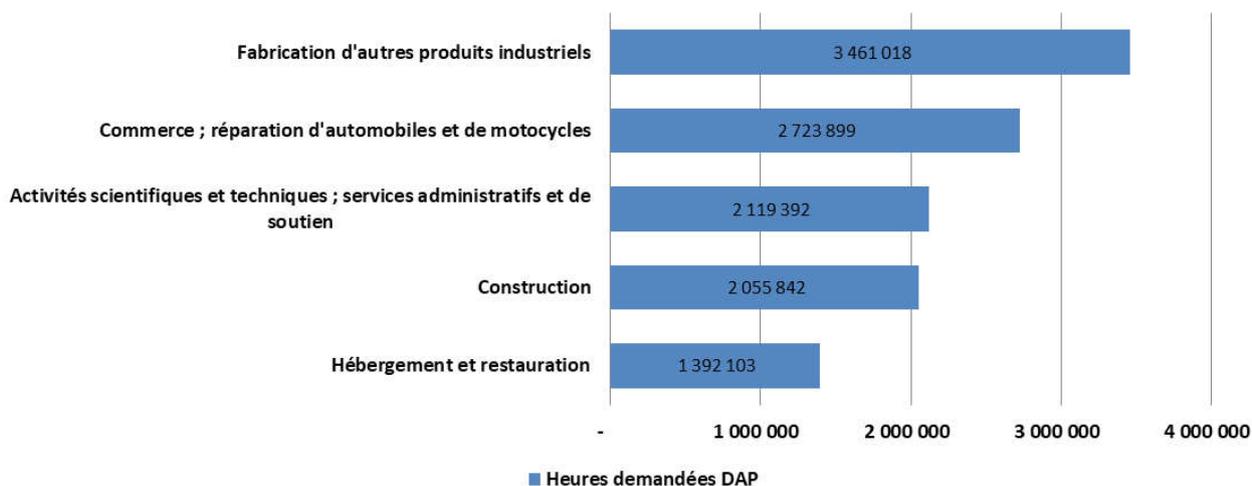
Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



CHER Heures demandées au 24/04/2020 - 5 premiers secteurs d'activité



Prêt Garanti par l'État

Le Prêt Garanti État c'est 300 milliards d'euros pour soutenir les entreprises impactées par le Covid-19. Pour bénéficier de ce prêt pour les entreprises de moins de 5 000 salariés rendez vous sur le site <https://attestation-pge.bpifrance.fr/> après avoir négocié préalablement le montant du pge avec votre banque .

Au 22/04 la Région Centre Val de Loire a obtenu 964 913 331€ de Prêt Garanti par l'État et 6 667 entreprises soutenues, dont 76 723 791€ pour le Cher.



Le Préfet du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr

